

Charte de la FESIC

I – Les missions des établissements de la FESIC

Les établissements membres de la FESIC s'engagent à :

- *former les générations futures et préparer chaque étudiant à une insertion professionnelle réussie,*
- *mener des activités de recherche et promouvoir l'innovation au service de la société,*
- *accueillir des jeunes français et étrangers, de toutes origines sociales et culturelles,*
- *dispenser des formations visant à l'obtention d'une culture scientifique, économique et technologique de haut niveau, sans cesse actualisée pour répondre aux attentes du monde économique et de la société,*
- *compléter la formation académique par une formation humaine et sociale fondée sur des valeurs humanistes partagées : sens des responsabilités, de l'équité, du respect de l'autre. Le savoir-être et le savoir-faire de nos étudiants leur permettront de mener à bien les projets qui leur seront confiés,*
- *sensibiliser nos étudiants à l'ouverture internationale pour les préparer à travailler dans le monde entier au sein d'équipes multiculturelles,*
- *favoriser les partenariats avec les entreprises et organisations pour garantir la finalité professionnalisante de nos établissements, dans un processus tout au long de la vie.*

Ils participent aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils concourent au développement économique, culturel et social de notre pays.

II - Des établissements de statut privé à but non lucratif

Ce statut permet aux établissements de conduire leur projet pédagogique avec une grande liberté d'entreprendre.

Il offre un modèle économique souple et réactif qui permet d'innover et de faire évoluer nos formations.

Il est garant d'un label de qualité pour nos établissements.

Il favorise les relations avec tous les organismes concernés par l'enseignement supérieur, et notamment l'Etat, avec qui le dialogue est permanent.

III - Un projet pédagogique privilégiant l'accomplissement des élèves et du personnel des établissements

Ce projet s'appuie sur une tradition humaniste assurant:

- le respect de chacun dans sa spécificité et dans la reconnaissance de ses mérites,
- une organisation faisant appel à la plus large participation et visant à ce que chacun atteigne ses objectifs personnels, dans le respect de la réalisation du projet collectif,
- une solidarité entre tous les membres,
- l'accompagnement de chaque élève pour l'aider à réussir sa vie professionnelle et personnelle,
- la primauté des personnes dans l'ensemble des actions et projets menés par nos établissements.

Cette primauté suppose la tolérance, elle permet le pluralisme dans la réflexion et dans l'expression. L'ouverture au dialogue, la diversité des convictions et leur confrontation sont, pour chacun, source d'enrichissement.

IV - Les sciences et techniques, la recherche, au service des hommes

Les innovations pédagogiques, la recherche scientifique, la contribution aux progrès techniques et managériaux, qui sont au cœur des missions de nos écoles, doivent intégrer une vision de l'intérêt général et être au service des hommes et de leur environnement.

Les établissements de la FESIC portent une attention particulière « aux laissés pour compte » de la société. Le progrès dans tous les domaines trouve son sens au service des plus démunis, individus, groupes sociaux ou peuples.

Les éléments constituant cette charte ne se prétendent pas achevés, ils veulent être une interrogation permanente adressée à tous ceux qui participent au fonctionnement des établissements de la FESIC.

